

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

1er juin 2015

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2015 À 2019 - (N° 2816)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° 47

présenté par

M. Folliot, M. Hillmeyer, M. Benoit, M. de Courson, M. Degallaix, M. Demilly, M. Gomes, Mme Sonia Lagarde, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Pancher, M. Piron, M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, Mme Sage, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Vercamer, M. Philippe Vigier et M. Frédéric Lefebvre

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 50, insérer l'alinéa suivant:

« Un débat sur le mécanisme Athéna et le financement de la défense européenne serait souhaitable, et constituerait un préalable nécessaire à la mise en place d'un budget européen dédié à la politique de sécurité et de défense commune. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Dans le domaine de la défense comme dans d'autres, nous sommes favorables à l'application la « méthode communautaire » (orientations du Conseil européen, proposition de la Commission européenne, décision du Conseil, codécision du Parlement européen).

Il est notamment essentiel de matérialiser l'Europe de la Défense, à travers des moyens spécifiquement dédiés à la Politique de Sécurité et de défense Commune (PSDC).